



Développement des Organisations et des Hommes



*Cabinet Conseil en Ergonomie, en
Organisation et en Gestion des
Ressources Humaines*

CABINET EXPERT CERTIFIÉ QUALIANOR AUPRÈS DES CSE

Article L2315-96

**Le Comité Social et Économique (CSE)
peut faire appel à un expert certifié Qualianor :**

1

Lorsqu'un **risque grave**, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnelle est constaté dans l'établissement.

2

En cas d'introduction de **nouvelles technologies** ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, prévus au 4° de l'article L. 2312-8.

3

Dans les entreprises d'au moins trois cents salariés, en vue de préparer la **négociation sur l'égalité professionnelle**.

L'HOMME AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

LA DÉMARCHE DE NOTRE EXPERTISE DÉCOULE DU CAHIER DES CHARGES DE QUALIANOR



1-Instruction de la demande

- Pour la contextualiser.
- Pour l'explicitier.
- Pour l'orienter autour de la problématique.
- Pour l'encadrer méthodologiquement.



4-Les propositions et le transfert de compétences

- Afin de doter les élus selon la problématique de l'expertise, des outils et des méthodes pour élaborer des actions de protection de la santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.



2-La construction du diagnostic

- Afin de rechercher l'ensemble des déterminants de la situation critique.
- Pour cerner ce qui peut impacter la sécurité, l'état de santé et les conditions de travail des salariés.
- Elle justifie factuellement l'expertise.



5-La pédagogie de l'action

- Pour que les élus puissent fournir un avis argumenté et objectif en fonction des spécificités de l'expertise.
- Pour produire un avis éclairé et motivé face à l'employeur.
- Pour élaborer et mettre en œuvre le plan d'actions correctif.



3- La transmission du diagnostic

- En créant les conditions d'appropriation par les élus.
- En le documentant tant au niveau scientifique que pratique.
- En remettant un rapport d'expertise utilisable immédiatement, dans le futur et transposable aux situations similaires.



6- Notre déontologie

- L'anonymat et la confidentialité.
- Le respect du secret professionnel sur les procédés de fabrication.
- L'impartialité vis-à-vis de l'ensemble de nos interlocuteurs.
- Un retour aux acteurs de l'expertise.
- Pas de jugement de valeur.
- Le volontariat et l'information des salariés.

L'ÉQUIPE DOH CONSULTANTS

Une équipe de consultants salariés se sont regroupés au sein de DOH Consultants en 2011.

Tous partagent une vision commune de l'Homme au travail : permettre le développement de la performance des entreprises, tout en préservant le patrimoine humain.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE DOH CONSULTANTS

Les situations de travail très diverses auxquelles nous nous confrontons, nous ont engagé à constituer une équipe de formateurs/consultants dotés de compétences complémentaires :

- Sociologues des organisations,
- Physiologistes du travail,
- Ergonomes,
- Spécialistes des Ressources Humaines et en santé au travail.

« Lors de l'expertise, nous nous adaptons aux circonstances dans un cadre précis dictés par les textes de loi. Cette intervention réglementée s'impose aux employeurs qui supportent tout ou partie du coût économique. Néanmoins, il ne faut jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un moment privilégié pour interroger l'organisation et les conditions de travail. Notre expérience nous a permis de constater que toutes les énergies, toutes les forces en présence en ressortent grandies. Cela peut mettre en place un terreau qui pourra servir dans des situations à venir afin d'agir pour ne pas subir. »

Hugo CRIMERSMOIS, Directeur

LE DÉROULÉ DE L'EXPERTISE



LA PRISE DE CONTACT

Le CSE contacte le cabinet d'expertise et lui expose le cadre de sa demande.

LA DÉSIGNATION DE L'EXPERT

Le cabinet d'expertise est choisi par un vote des membres du CSE, en respectant les modalités légales de désignation.



LA LETTRE DE MISSION

Une lettre de mission est signée par le secrétaire du CSE et son président, qui définit notamment le périmètre des services à investiguer.



LA MISSION

L'expert interroge les différents acteurs de l'entreprise, sous la forme d'entretiens individuels, de questionnaires, d'entretiens collectifs, d'observations... L'objectif est, à travers ces entretiens, de revenir aux sources d'un conflit ou de problèmes rencontrés dans un service (turn-over, problèmes de production, accidents...).



LE RAPPORT FINAL

A l'issue, les experts rédigent un rapport, qui contient une synthèse des entretiens, une analyse des problèmes rencontrés, ainsi que des recommandations..



Développement des Organisations et des Hommes

Siège social

21 rue de Fécamp, 75012 Paris

Agence

145 rue Jean Jaurès, 94700 Maisons-Alfort

Contact

Hugo CRIMERSMOIS, directeur

06.99.48.54.76

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

Site

www.dohconsultants.com